

Une feuille de route européenne pour la décarbonation du transport maritime

Le Parlement européen votera d'ici avril la proposition de résolution présentée par la Française Karima Delli en session plénière. Trois questions à la députée européenne Europe Écologie-Les Verts (EELV), présidente de la commission Transports et tourisme.



© Karimadelli.fr

Le projet de résolution "pour un transport maritime plus efficace et plus propre" a été adopté le 24 février à Bruxelles, par 32 voix pour, aucun contre, 17 abstentions. Que signifie ce vote de la commission Transports et tourisme ?

C'est une première étape pour réduire les émissions d'un secteur qui a été le grand oublié des accords de Paris, alors que 90 % des marchandises transitent par les ports de l'Union, et qu'il représente près de 3 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Ce rapport a pour mission de proposer une nouvelle feuille de route. Parmi les recommandations, il y a les ports zéro émission à quai, la zone de contrôle des émissions atmosphériques en Méditerranée, le renforcement des systèmes intermodaux des ports, comme la réduction de vitesse des navires ou un label européen pour les navires "verts".

Ces mesures s'avèrent plus incitatives que coercitives...

Nous voulons d'abord accompagner le secteur, en l'incitant à sortir progressivement du fuel lourd, en stimulant le recours aux carburants alternatifs durables et la conversion des navires, en soutenant financièrement l'objectif décarbonation du transport maritime avec la volonté de montrer les bonnes pratiques. Mais la reconversion des navires comme le développement d'une filière industrielle européenne respectueuse de l'environnement demanderont de nouvelles normes, le principe du pollueur-payeur pourrait être appliqué et la taxe carbone aux frontières sera aussi un enjeu important.

Ne pas retenir la liste noire des navires polluants n'empêchera pas d'évoquer des sanctions, comme par exemple limiter l'accès aux ports européens des navires qui ne respectent pas les normes environnementales mais également sociales et de travail.

Quelle est la prochaine étape ?

À la Commission de reprendre ces mesures afin de proposer des initiatives concrètes, notamment via les financements européens en faveur des solutions durables comme l'hydrogène vert, des systèmes de propulsion à la voile, la mise en place d'une filière européenne de démantèlement des navires, la proposition d'une législation limitant l'accès des navires les plus polluants. L'Union européenne ne peut pas se contenter d'attendre que les organisations maritimes internationales se décident à agir, mais doit être leader sur ces questions.

Natalie Castetz

Vendredi 5 Mars 2021

https://www.lantenne.com/Une-feuille-de-route-europeenne-pour-la-decarbonation-du-transport-maritime_a55512.html

Une enquête pour lutter contre les inégalités femmes-hommes dans la filière maritime

Actu-Transport-Logistique.fr | Maritime | publié le : 08.03.2021 | Dernière Mise à jour : 08.03.2021



Véritable outil de travail, ces fiches réalisées en collaboration avec deux sociétés membres, le bureau d'étude Odyssée développement et l'agence de communication Ilago, ont été envoyées aux 430 entités membres du CMF.

Crédit photo Cluster maritime français

Le Cluster maritime français mène l'enquête en cette Journée internationale des droits des femmes et à l'occasion de la mesure d'index d'égalité professionnelle, rendue obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés depuis le 1er mars. Elle doit rendre compte de la situation actuelle dans la filière maritime en matière d'égalité Femmes-Hommes, et des initiatives menées pour lutter contre les inégalités. Filière dans laquelle le taux de féminisation est très faible, soit 19,3 %, contre 48 % de moyenne.

A l'occasion de la **Journée internationale des droits des femmes** en ce lundi 8 mars, et de la mesure gouvernementale **d'index de l'égalité professionnelle**, le Cluster maritime français (CMF) reconduit, pour la troisième fois, **son enquête "Cap sur l'égalité"** auprès des **entreprises du secteur maritime pour réduire les inégalités, ancrées, entre les hommes et les femmes.**

Elaborée avec le bureau d'études Odyssée Développement, elle recueille des informations statistiques sur **la place des femmes dans l'entreprise** (recrutement, formation, rémunération) et recense les initiatives qui ont été menées afin d'améliorer les conditions de travail, les évolutions de carrière, la conciliation vie professionnelle et privée. Ceci pour rendre compte de la situation actuelle et aussi pour **partager les bonnes pratiques qui ont été menées.** Les mesures ainsi effectuées ces dernières années ont permis de constater que **le taux de féminisation de la filière demeure très faible, soit 19,3 % contre 48 % de moyenne.**

Pour une action collective et coordonnée

"Depuis le 1er mars, il est obligatoire pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés de publier l'index de l'égalité professionnelle, rappelle Frédéric Moncany de Saint-Aignan, président du CMF. Dans cet esprit, nous souhaitons contribuer activement à une prise de conscience encore plus forte de la part des entreprises du maritime pour lutter contre les stéréotypes, et renforcer l'égalité Femmes-Hommes grâce à des initiatives concrètes. Avec les partenaires de l'Observatoire "Cap sur l'égalité" que nous remercions vivement, nous avons souhaité partager ces initiatives, pour que le recrutement des femmes augmente et que les enjeux de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes en entreprise, devienne une action collective et coordonnée dans le secteur du maritime".

Idées reçues, superstitions, stéréotypes jalonnent l'histoire du secteur et freinent, selon le CMF, l'accès des femmes aux métiers de la mer et leur évolution à des postes à responsabilités. Depuis 2013 l'organisme est décidé à faire évoluer les mentalités et a, pour ce faire, créé un groupe, "Synergie", dédié à l'égalité professionnelle Femmes-Hommes dont la mission est de mettre en place **des actions pour lutter contre ces inégalités**. De ce travail est né en 2015 un observatoire nommé Cap sur l'égalité pour **évaluer le nombre de femmes, analyser les pratiques en matière de mixité et d'égalité professionnelle au sein de la filière maritime**.

8 fiches de bonnes pratiques

De ces enquêtes sont déjà nées **plusieurs initiatives** comme des événements nationaux comme [les "Elles de l'Océan"](#), des journées d'échanges dans les entreprises, les écoles, avec les parlementaires, pour promouvoir ces bonnes pratiques.

Et la création de [huit fiches de bonnes pratiques](#) en faveur de l'égalité femmes - hommes, à partir **des pratiques mises en place par les entreprises** et administrations, partenaires de l'Observatoire, sur les thématiques suivantes : rémunération, recrutement, promotion, gestion de carrière, formation, conciliation vie privée/vie professionnelle, conditions de travail, communication.

Sensibiliser les dirigeants et leurs équipes

Véritable outil de travail, ces fiches réalisées en collaboration avec deux sociétés membres, le bureau d'étude Odyssée développement et l'agence de communication Ilago, ont été **envoyées aux 430 entités membres du CMF**. Elles ont pour objectif de sensibiliser les dirigeants et leurs équipes à ces enjeux et les inciter à mettre en place ces pratiques dans leurs entreprises.

"Toutes les entreprises maritimes, quels que soient leur taille, leur activité, adhérentes ou non au CMF, sont invitées à prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire, explique Marie-Noëlle Tiné-Dyèvre, directrice adjointe du CMF en charge de cet observatoire, et présidente de WISTA France, réseau international de femmes occupant des postes à responsabilités dans le monde maritime. C'est une véritable démarche collective que nous souhaitons impulser dans l'échange et le partage de bonnes pratiques qui sont bénéfiques pour tous et toutes, salarié(e)s comme entreprises."

<https://www.actu-transport-logistique.fr/maritime/enquete-sur-les-femmes-dans-la-filiere-maritime-634683.php>

UMPF : un plaidoyer sur la gouvernance des ports devant le président de la République

[15 mars 2021](#) [Hervé Deiss](#) [Gouvernance](#), [Port](#), [UMPF](#)

Dans un courrier envoyé 12 mars, le président de l'UMPF, Michel Segain, a plaidé devant le président de la République pour intégrer les Unions maritimes et portuaires dans les conseils de surveillance.

Le combat pour voir le secteur privé représenté dans les conseils de surveillance ne faiblit pas. Après avoir contacté les différents ministères et leurs cabinets, le président de l'UMPF (Union maritime et portuaire de France), Michel Segain, a repris son bâton de pèlerin pour défendre sa cause devant le Palais de l'Élysées.

L'avenir des ports est en jeu



Michel Segain, président de l'Union maritime et portuaire de France. ©UMPF

Pour le président de l'UMPF, l'heure est importante, « car l'avenir de nos ports est en jeu », indique le courrier de Michel Segain. Après la création le 9 mars de l'**Établissement public de l'axe Seine**, les représentants des unions maritimes et portuaires auront un siège dans les Conseils de développement territoriaux et le Conseil de l'axe Seine, « avec voix consultative », continue la lettre.

Une gouvernance tournée vers l'entre-soi

Une attitude que le président de l'UMPF juge « mortifère ». « Et pourquoi ne pas accéder à l'étage supérieur ? », s'interroge Michel Segain. Il estime que le maintien de cette gouvernance « tournée vers l'entre soi » sera un frein à la reconquête des parts de marché que les **ports français** doivent recouvrer.

La loi Vaspert morte dans l'œuf

Dans son courrier à l'Élysée, Michel Segain regrette le sort réservé à la proposition de loi faite par le sénateur Michel Vaspert. Un texte adopté par le Sénat qui n'a pas été transmis à l'Assemblée nationale. « Ces travaux ont été balayés d'un revers de la main », constate le président de l'UMPF.

Rectifier le tir

Il est encore temps. Le décret pour Haropa doit encore être adopté par le Conseil d'État. « Il est encore temps de rectifier le tir car il s'agit d'une erreur historique que nous allons payer très cher. (...) Le respect de tous les **partenaires** est le seul gage de réussite. »

Michel Segain rappelle au président de la République ses termes lors des **Assises de la mer** en 2019. « Encore faut-il ne pas faire bégayer l'histoire et donc être au rendez-vous des investissements dont nous avons besoin », indiquait lors de cette manifestation Emmanuel Macron. Arrivé à ce niveau, il ne s'agit plus de bégaiement mais d'un Alzheimer précoce.

https://portsetcorridors.com/2021/umpf-gouvernance-president-republique/?utm_source=Newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=NL%202021-10

Fontenoy du maritime : la consultation publique commence

Actu-Transport-Logistique.fr | Maritime | publié le : 24.03.2021

Le Fontenoy du maritime vise à renforcer la compétitivité du pavillon français.

Le 18 mars, Annick Girardin, ministre de la Mer, a officiellement lancé le début de la consultation publique relative au Fontenoy du Maritime. Les participants ont jusqu'au 18 avril pour s'exprimer sur l'avenir du pavillon et la place du marin en France.

Le Fontenoy du Maritime, lancé par le gouvernement en novembre dernier, entre dans sa seconde phase. En effet, **Annick Girardin, ministre de la Mer**, vient d'annoncer **le début de la concertation publique, qui doit s'étendre jusqu'au 18 avril**. *"Le Fontenoy du maritime vise à renforcer la compétitivité du pavillon français, et plus généralement de la place économique et industrielle maritime française. Avec 90 % des marchandises transitant par mer, la marine marchande est un instrument de souveraineté pour garantir nos approvisionnements et nos exportations, très dépendants du transport maritime"*, indique le communiqué de presse du ministère.

Désignation des pilotes

Dans le cadre d'une concertation ouverte depuis plusieurs mois, la première phase du Fontenoy a fait émerger **trois axes de travail prioritaires** :

- l'engagement dans la **transition énergétique** et le **développement de la flotte** ;
- le **développement de l'emploi** et des compétences avec le concept de marins stratégiques ;
- le **renforcement de l'industrie maritime** au service de l'ensemble des acteurs de l'écosystème maritime.

De ce travail de concertation, **quinze propositions de thématiques se sont dégagées** et feront l'objet d'échanges dans le cadre de groupes de travail pour lesquels **quatre pilotes ont été nommés**. Il s'agit de Marie-Françoise Simon-Rovetto, présidente du Conseil supérieur de la marine marchande, Jean-François Jouffray, administrateur de l'entreprise Compagnie générale maritime et financière, et Frédéric Moncany de Saint-Aignan, président de l'École nationale supérieure maritime et président du Cluster maritime français. *"La négociation d'engagements réciproques avec les parties prenantes doit conduire à la signature d'un accord ambitieux de performance entre l'État et les professionnels à l'été, comme le souhaite le président de la République"*, précise le communiqué.

<https://www.actu-transport-logistique.fr/maritime/fontenoy-du-maritime-la-consultation-publique-commence-635691.php>

Fret maritime : les retards d'acheminement persistent

Actu-Transport-Logistique.fr | Maritime | publié le : 26.03.2021 | Dernière Mise à jour : 26.03.2021



Assurant que certains ports se montrent plus performants que d'autres, Ocean Insight exclut le manque de capacité comme seule explication.

Crédit photo Ports de Flandres

Dans l'une de ses dernières études, le spécialiste de la traçabilité et de l'analyse prédictive, Ocean Insight, s'est intéressé aux retards d'acheminements qui pénalisent les chaînes d'approvisionnements internationales. En la matière, tous les ports ne sont pas logés à la même enseigne.

Spécialisée dans la **traçabilité et l'analyse prédictive du fret maritime**, [Ocean Insight](#) s'est penché sur **les retards d'acheminement qui frappent depuis plusieurs mois le transport maritime**. Son constat : *"Actuellement, les navires empruntant les principales routes commerciales continuent de subir des retards pouvant aller jusqu'à deux semaines."* Appuyant son argumentaire sur des données récoltées auprès de ses clients, l'entreprise constate néanmoins qu'en matière de retard, **toutes les places portuaires ne sont pas logées à la même enseigne.**

Des ports plus performants que d'autres

Assurant que certains ports se montrent plus performants que d'autres, Ocean Insight exclut le manque de capacité comme seule explication. *"En février 2021, les marchandises arrivant à [Anvers](#) en provenance de Shanghai ont subi un retard de quatre jours de plus qu'au port voisin de [Rotterdam](#). De même, sur la route commerciale Shenzhen/Los Angeles, les conteneurs ont été retardés de quatre jours de plus qu'à Long Beach, où le retard médian était de plus de six jours en février 2021. Si l'on compare les données sur une année, Anvers et Rotterdam ont reflété la même situation que sur la côte ouest des États-Unis. Les retards moyens de Shanghai vers Anvers sont passés de 2 à 9,2 jours, de février 2020 à février 2021. Dans le port voisin de*

Rotterdam, le retard moyen est passé de 2,1 à 5,2 jours", explique l'entreprise. Des différences qui, dans certains cas, peuvent impacter les négociations contractuelles.

Une fiabilité historiquement faible

Fort de ce constat, Ocean Insight estime que **le niveau de service sera cette année au cœur des discussions** sur les coûts entre les chargeurs et les compagnies maritimes. En effet, les données "*permettent aux expéditeurs de constater une fiabilité historiquement faible. Comme les négociations impliquent des engagements, pour les expéditeurs sur les volumes et, pour les compagnies maritimes sur le service fourni, les deux parties sont soumises à des pénalités liées à la performance*".

<https://www.actu-transport-logistique.fr/maritime/fret-maritime-les-retards-dacheminement-persistent-635883.php>